

## Beaucoup de restrictions existent à Yvonand sur la pose de panneaux solaires

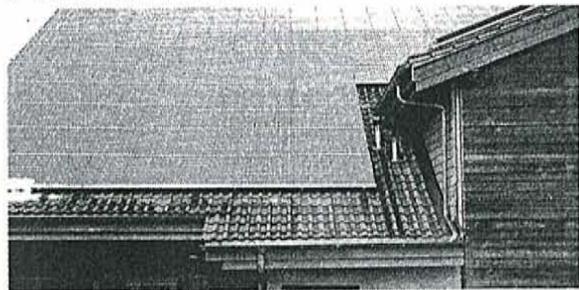
# Un Conseil communal chauffé à l'énergie rose

**U**ne interpellation déposée par deux conseillers socialistes s'inquiète du fait que la Municipalité d'Yvonand est parmi les plus restrictives du Canton en matière de pose de panneaux solaires. Pour étayer leurs dires, Line Schulé et Michel Burnand ont notamment tiré le parallèle entre l'article 29 de la loi cantonale vaudoise sur l'énergie, qui énonce que «les Communes encouragent l'utilisation de l'énergie solaire et peuvent dans ce sens accorder des dérogations aux règles communales», et la décision récemment prise par l'exécutif tapa-sabllia d'une enquête publique complète pour la pose de panneaux solaires sur plus de 8 m<sup>2</sup>. Les deux interpellateurs ont regretté que «cette décision incompréhensible et allant à contresens des impulsions fédérales et cantonales décourageait et pénalisait les habitants de la commune désireux de couvrir tout ou partie de leurs besoins par l'énergie solaire». Ils ont dès lors enjoint la Municipalité à s'expliquer sur sa politique en la matière et lui ont demandé si la correction d'«une interprétation inadéquate de la législation cantonale» pouvait être envisagée.

Autre point sensible abordé par la gauche, la suspension de l'élection complémentaire à l'Exécutif pour irrégularités – aucune fraude (relevant alors du pénal) n'ayant été avérée. David Monod a invité le président du Conseil Jean-François Jaccoud à convoquer une table ronde pour le réexamen des lois en vigueur et des processus à appliquer pour

qu'une telle mésaventure ne puisse se reproduire à l'avenir. Jean-François Jaccoud lui a rétorqué vouloir attendre les conclusions et les réponses que fourniront les juristes de l'Etat de Vaud avant d'aller plus avant.

Lors de ce Conseil, il a également été largement question du dépôt «dans l'urgence», selon les termes du syndic Bernard Michoud, d'un préavis pour l'achat du bâtiment ex-Swisscab, actuellement entre les mains de l'Office des faillites. Les nombreuses interrogations soulevées par les membres du législatif ont montré l'importance de ce projet pour l'avenir et le développement du village. Les deux commissions (ad hoc et des finances) doivent maintenant se rendre sur place et la décision finale d'accorder un crédit de 1 800 000 francs interviendra lors de la prochaine séance du Conseil, le 20 juin prochain. Nous y reviendrons plus en détail. PASCAL WILLOMMET ■



Les restrictions à Yvonand pour la pose de panneaux solaires (comme ceux-ci à Essertines) sont importantes.

Antille-a

*La Région, 21.05.08*